



**PROJET PÉDAGOGIQUE  
VACANCES DE PRINTEMPS  
du 22 avril au 03 mai 2024**

**ACCUEIL DE LOISIRS  
EXTRASCOLAIRE  
DE BEINE-NAUROY**

**ORGANISATEUR : 051ORG0279**

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## L'ORGANISATEUR

L'association « Les Marmousets » de Beine-Nauroy organise un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans sur la période des vacances de printemps, du 22 avril au 03 mai 2024 soit 9 jours d'accueil (mercredi 1er mai férié).

Il est ouvert de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Un moment d'accueil est mis en place de 8h00 à 9h00 et de 17h30 à 18h00 afin de répondre aux besoins de chaque famille.

En parallèle, l'association organise également une "soirée jeux" familiale avec repas partagé ouverte à tous, le jeudi 02 mai 2024 dans les locaux de l'école de Beine-Nauroy.

## LES LOCAUX

L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux de l'école de Beine-Nauroy (51490), rue St Rémy.

La structure sera aménagée afin de créer des espaces adéquats aux enfants et aux animations. Pour l'organisation de notre accueil de loisirs, la Communauté Urbaine du Grand Reims met à notre disposition différents locaux et espaces :

- Le hall d'accueil
- La salle de motricité
- Le dortoir
- La salle « bleue » (maternelle)
- La cantine
- La tisanerie
- Les WC maternelles et élémentaires
- La cour extérieure

Le village de Beine Nauroy dispose également d'une salle polyvalente, d'un terrain de football, d'une bibliothèque, d'un observatoire, d'une aire de jeux et d'un City Park... Ces différents espaces pourront également servir de structure d'accueil de manière ponctuelle.

## **LA PAUSE DU MIDI**

Les parents doivent fournir le pique-nique à leur(s) enfant(s). Les autres jours, un service de restauration est mis à disposition moyennant une participation par enfant, sinon les enfants doivent être récupérés à 12h00 et ramenés à 14h00.

Lors des veillées, les animateurs et les enfants préparent le repas sur place.

## **LE GOÛTER**

Le goûter est amené par l'enfant, à la charge des parents. Sauf le vendredi, le goûter est offert par l'association.

## **LES OBJECTIFS**

À chaque période de vacances, un nouveau projet pédagogique est réalisé en concertation avec les membres du bureau de l'association, le directeur de l'accueil de loisirs et son équipe d'animation.

Les objectifs éducatifs fixés par l'association « Les Marmousets » sont les suivants :

- favoriser l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins,
- accompagner l'enfant dans un apprentissage de la vie collective et citoyenne,
- sensibiliser les enfants au développement durable,
- permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix,
- permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances enrichissant.

## **LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

Les objectifs éducatifs peuvent se traduire par l'acquisition de capacités chez les enfants. Les activités qui sont proposées sont en relation avec les objectifs pédagogiques.

Les objectifs de l'équipe sont les suivants :

- expérimenter la création et collaboration musicale en participant à des activités de groupe,
- encourager la créativité musicale,
- faciliter des ateliers d'instruments de percussion pour développer la coordination et le sens du rythme,
- encourager la participation active des enfants lors de la représentation devant les familles,
- organiser des jeux musicaux

# **L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

## **L'ÉQUIPE D'ANIMATION**

- d'un directeur diplômé d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport,

- d'une animatrice diplômée du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) et/ou équivalent et du PSC1,

- de deux animatrices stagiaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) et/ou équivalent et du PSC1,.

Remarque : Les stagiaires BAFA et non diplômés ainsi que les bénévoles sont accompagnés dans leur apprentissage par le directeur et l'équipe d'animation.

## **RÔLE ET FONCTION DE LA DIRECTION**

Le directeur accompagne son équipe d'animateurs afin d'avoir une complicité dans l'équipe et entretenir des relations sereines et cordiales entre les animateurs.

Il garantit la régularisation dans l'équipe notamment par le dialogue, la discussion lors de réunions prévues à cet effet tous les soirs et avant l'accueil de loisirs.

Le directeur assure la coordination aussi bien interne à la structure, qu'externe (famille, commune, partenaires), en étroite collaboration avec son équipe pédagogique.

Il anime également des activités, des moments de vie quotidienne, les sorties, etc...

Il est le garant du suivi et du respect du projet pédagogique.

## **RÔLE ET FONCTION DES ANIMATEURS**

L'animateur reste pendant la période de l'accueil de loisirs dans le même groupe afin de garder les mêmes enfants. Cependant, ce mode de fonctionnement n'est pas figé pour autant. En effet, nous pouvons être amenés à effectuer dans activités transversales, communes aux différentes tranches d'âges.

Le rôle de l'animateur consiste à s'organiser, écouter et persuader sans imposer afin d'obtenir une autorité dite légitime auprès des enfants et ainsi favoriser un climat serein et propice au développement de chacun au sein du groupe. Il est l'adulte leader qui encadre et accompagne son groupe dans ses démarches.

L'animateur est là pour répondre aux besoins des enfants dans leur singularité en favorisant l'écoute, les échanges.

# **LE FONCTIONNEMENT**

## **VIE COLLECTIVE**

Les règles de l'accueil de loisirs sont établies dès le premier jour avec la participation de tous les enfants et de l'équipe pédagogique. Elles sont rappelées et complétées au fur et à mesure. L'équipe pédagogique fait un point tous les lundis pour les nouveaux arrivants.

## **ORGANISATION DES GROUPES**

Les groupes sont établis par tranche d'âge afin de faciliter les échanges entre les enfants, favoriser l'intégration de l'individu au sein d'un groupe, s'adapter aux capacités de chacun. Cependant cette organisation n'est pas figée, elle n'est qu'une division du grand groupe qui peut faire l'objet de changements.

La priorité est placée au niveau des enfants et de leurs envies car ce sont leurs vacances. Ainsi, la répartition des enfants reste néanmoins malléable et ajustable aux demandes, affinités, désirs, envies. L'enfant appartient toujours à un groupe avec un/des animateur/trices référent(s).

## **LES PARENTS**

L'action éducative est complémentaire à celle des parents, la communication entre l'équipe pédagogique et les enfants est donc primordiale.

Les parents ont l'occasion de discuter du comportement de leur(s) enfant(s), du contenu de la journée et des projets avec le personnel encadrant, notamment lors des temps d'accueil. Ils sont aussi invités à participer aux événements. Ils sont informés dès le début de l'accueil de loisirs.

## **ORGANISATION D'UNE JOURNÉE TYPE**

08h00 - 09h00 Temps d'accueil (activités calmes en petit groupe)

09h30 - 11h30 Temps d'animation

12h00 - 14h00 Pause déjeuner et temps calme

14h30 - 16h15 Temps d'animation

16h30 - 17h00 Goûter, retour sur la journée

17h30 - 18h00 Temps d'accueil

## LES ACTIVITÉS

Les activités proposées tendent à répondre aux besoins des enfants et à leur procurer du plaisir pendant leurs vacances.

Selon les demandes exprimées, des activités peuvent donc émerger spontanément d'où une capacité d'adaptation nécessaire de la part de l'équipe dans son ensemble.

Le temps de vacances ou de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. Il représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant, à côté de l'école et de la famille, et permet de construire de relations différentes avec le quartier, le village, l'école, d'autres structures (clubs sportifs écoles artistiques...), d'autres environnements (lieux de vacances) et d'autres enfants.

Chaque semaine est structurée en fonction d'un thème différent. Aucune activité physique réglementée n'est organisée. Cependant, des activités ayant pour finalité le jeu ou le déplacement et ne présentant pas de risques spécifiques sont encadrées par l'équipe pédagogique de l'Accueil Collectif de Mineurs sans qualification sportive particulière. Ces activités ne faisant pas l'objet d'une réglementation spéciale doivent toutefois répondre à des critères :

- être ludiques, récréatives ou liées à la nécessité de se déplacer,
- être proposées sans objectif d'acquisition d'un niveau technique ni de performance,
- leur pratique ne doit pas être intensive,
- ne pas être exclusives d'autres activités,
- être accessibles à l'ensemble des membres du groupe,
- être mises en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public.

Les activités physiques sont réglementées si :

- elles se déroulent conformément aux règles fixées par une fédération de la discipline concernée,
- ou si elles présentent des risques particuliers.

## EVALUATION

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques.

Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Les enfants sont sollicités de manière formelle ou informelle pour une évaluation des actions conduites. Les animateurs font aussi l'objet d'évaluations individuelles ou collectives sur l'ensemble de leurs prestations.

Chaque vendredi, l'équipe d'animation se réunit pour faire le bilan des animations mises en place. Lors de cette réunion sont vues la cohérence des plannings de la semaine suivante et les fiches de séance. Lors de ces réunions, une attention particulière est portée à l'avis des enfants et des parents.